

La finance en un clin d'œil

Le chiffre d'affaires (2)

Leçon 17

Dans la leçon précédente, nous avons défini le chiffre d'affaires (ou le revenu) comme désignant le total des ventes de biens et de services réalisées par une entreprise sur un exercice comptable. En fait, les ventes de biens et de service constituent une partie (généralement la majorité) du chiffre d'affaires de l'entreprise. Le chiffre d'affaires inclut également:

- loyer des locataires ou utilisateurs des biens de l'entreprise
- revenus de placements
- commissions
- redevances
- intérêts sur des dépôts
- revenus des autres entités desquelles l'entreprise est propriétaire
- règlement des escomptes des fournisseurs
- gains dérivés des mouvements favorables des taux de change des devises étrangères

Tous les points ci-dessus seront abordés en détail dans nos prochaines leçons. Pour le moment, il faut juste retenir que le chiffre d'affaires de l'entreprise se compose de tous les éléments cités précédemment, et de savoir s'ils s'appliquent et quand ils s'appliquent.

Une entreprise peut avoir des milliards de dollars de revenus au cours d'un exercice, et avoir une perte sèche parce que les charges au cours de l'exercice doivent être déduites des revenus. Par exemple, une société commerciale a vendu des marchandises pour 1.000 €. Si les marchandises coûtaient 700 €, le bénéfice net des ventes ne serait pas simplement de 1.000 € moins 700 €. Mais des charges telles que les dépenses réalisées en marketing pour la vente des marchandises auront aussi dû être déduites afin de calculer le bénéfice net. Les revenus seuls ne donnent aucune indication sur la rentabilité de l'entreprise.

Les revenus seuls ne donnent aucune indication sur la rentabilité d'une entreprise.

Tout comme les revenus doivent être différenciés du bénéfice net, les revenus doivent clairement être distingués de l'apport en cash. Revenons à l'exemple de 1.000 € de ventes ci-dessus. Le revenu de l'opération est resté à 1.000 € indépendamment de la date de paiement de l'acheteur. Si l'acheteur a réglé l'entièreté du montant de la livraison, ou s'il a payé l'entièreté du montant à une date ultérieure, ou encore s'il a payé une partie de la livraison et le reste à une date ultérieure, le revenu de l'opération est resté à 1.000 €.

Tout comme les revenus doivent être différenciés du bénéfice net, les revenus doivent être clairement distingués de l'apport en cash.

Ceci nous mène à un concept important de la finance d'entreprise - *le concept d'accumulation* - qui sera le sujet de notre prochaine leçon.

Merci de votre intérêt pour les leçons en ligne de **La finance en un clin d'œil**.
À bientôt !!